



Diseau Couche.

Le Journal de la municipalité de Calixa-Lavallée

Vivre petit dans un monde de grands

vol 18, no 4, avril 2014



Invitation du comité culturel et patrimonial

Souper-spectacle annuel
Samedi, le 26 avril 2014
18h30
Au Centre communautaire
de Calixa-Lavallée



SOIRÉE « TANGO...TANGO »

- Repas typique argentin*
- Spectacle TANGO, démonstration et initiation, par des danseurs professionnels.

Messieurs, Mesdames, chaussez vos beaux souliers, accrochez-vous une rose rouge passion, venez vous régaler, danser et surtout vous amuser...

• Billets en vente au bureau de poste du 7 avril jusqu'au 22 avril

• Coût : 25\$

Si vous désirez former une table avec vos parents et amis, veuillez l'indiquer au moment où vous achèterez vos billets.

* Le menu est affiché au bureau de poste.
Pour information : danielle charette, 450-583-5512

Entente entre la SACV et la municipalité

Le 24 mars 2014, au bureau du CLD à Verchères, une entente d'une durée de dix ans fut signée. Cette entente qui se veut bénéfique pour les deux parties et pour l'ensemble de la communauté comprend les engagements des parties impliquées ainsi que la création d'un comité conjoint chargé de son application. Étaient présents à la signature de l'entente par M. Normand Fontaine Président de la SACV et M. Daniel Plouffe Maire de Calixa-Lavallée, M. Sylvain Berthiaume, dg et secrétaire-trésorier de la MRC, M. Bruno Lavoie Coordonnateur du développement économique au CLD, M. Jonathan Jutras conseiller en entrepreneuriat au CLD, M. Guillaume Ménard Vice-Président de la SACV Claude Geoffrion, directeur général de la municipalité de Calixa-Lavallée, et Mme. Diane Parent photographe.



Joyeuses Pâques à tous



Sommaire

- Page 1 Souper-spectacle annuel du comité culturel et patrimonial.
Entente SACV et municipalité.
- Page 2 Mot du maire, et congé pascal des bureaux.
Projet d'ordre du jour de la séance du conseil du mardi 1er avril 2014.
- Page 3 Licences pour les chiens, et Calendrier d'avril.
Semaine de l'action bénévole du 6 au 12 avril.
Abri auto et Quand passent les cigognes.

Page 4 à 7

Page 8 à 9

Page 10

Page 11

Page 12

Procès verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014.

Improvisation musicale créative et chants chorale à Verchères.

Marché aux puces à St-Antoine- 0-12 ans

Clin d'oeil sur les érablières de Saint-Marc.

Bonjour Printemps...

Appel d'offres:

- Tonte du gazon de la municipalité et du parc Arthur-Bouvier.

- Poste à combler, Camp de jour Loisirs 2014

Cardio plein-air express, et activité spéciale de Pâques!

Journée Nationale du sport et de l'activité physique!



MOT DU MAIRE

Ce vendredi 21 mars j'ai assisté au second sommet de l'Union des Municipalités du Québec au cours duquel les chefs des partis politiques Pauline Marois, Philippe Couillard et François Legault ont accueilli favorablement le livre blanc Municipal. La société dans laquelle nous évoluons est en constante transformation et il est temps

aujourd'hui, pour permettre aux élus municipaux de répondre adéquatement aux besoins et attentes de leur population respective, que les municipalités soient reconnues comme gouvernements de proximité ayant tous les pouvoirs, les ressources et l'autonomie nécessaires.

Pour donner suite à cet ouvrage le gouvernement du Québec et le milieu municipal doivent convenir de l'ordre des priorités, des réformes législatives en matière de compétences, de démocratie et de fiscalité qui s'imposent.

Face aux défis immenses qui l'attendent, la municipalité québécoise doit franchir une nouvelle étape déterminante de son développement et acquérir l'autonomie nécessaire qui la rapprochera d'avantage du citoyen et lui permettra de jouer pleinement son rôle avec efficacité et imputabilité.

Plus près de nous, l'aménagement du centre communautaire suit son cours et vous serez tous conviés, à une date ultérieure, pour son inauguration.

Avec le printemps arrive le temps des sucres. Une autre occasion pour se retrouver en famille et entre amis et de se régaler avec des mets typiquement québécois.



Au second sommet de l'Union des Municipalités du Québec, dans l'ordre habituel :

Alexandre Bélisle maire de Verchères
Sylvain Berthiaume dg de la MRC Marguerite d'Youville
Suzanne Dansereau mairesse de Contrecoeur
Suzanne Roy mairesse de Ste-Julie et préfète de la MRC
Nathalie Simon mairesse de Chateauguay
Daniel Plouffe maire de Calixa-Lavallée .

Congé pascal

Les bureaux de la municipalité seront fermés le vendredi le 18 avril et le lundi 21 avril 2014.

La municipalité de Calixa-Lavallée fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec.



SÉANCE DU CONSEIL le mardi 1er avril 2014, Salle municipale, à 20h00 **ORDRE DU JOUR préliminaire**

- 1- **Ouverture de la séance et constat de quorum**
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014.**
- 4- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 mars 2014: suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2014
 - d) Directeur général - Formation continue : Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires (formation en ligne de l'ADMQ)
- 5- **BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**
 - a) Rapport du représentant
- 6- **SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**
 - a) Rapport de la représentante
- 7- **VOIRIE ET AQUEDUC**
 - a) Rapport du représentant
 - b) Permission de voirie annuelle pour travaux d'urgence - Ministère des transports
- 8- **TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**
 - a) Rapport de la représentante
- 9- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Rapport des représentants
 - b) Clôtures des entrées charretières de la propriété de la SACV
- 10- **ENVIRONNEMENT**
 - a) Rapport du représentant
- 11- **CULTURE ET PATRIMOINE**
 - a) Rapport du représentant
- 12- **LOISIRS**
 - a) Rapport du représentant
- 13- **AUTRES DOSSIERS**
 - a) Fête Nationale du 24 juin
 - b) Entente entre la municipalité de Calixa-Lavallée et la Société d'agriculture du comté de Verchères
- 14- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15- **CORRESPONDANCE**
- 16- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*Donné à Calixa-Lavallée, le 24 mars 2014
par monsieur Claude Geoffrion.
Municipalité de Calixa-Lavallée,
Tel: 450 583-6470; Fax: 450 583-5508*

PERMIS

La plupart des travaux que vous faites sur vos propriétés sont sujets à l'obtention d'un permis.

Pour un coût minime, le permis vous permet de vous assurer que les travaux entrepris sont conformes à la réglementation municipale et que vous n'aurez pas à démolir ou déplacer ce que vous aurez construit.

Informez-vous avant d'entreprendre des travaux même s'il ne s'agit que de construire une clôture, de poser une haie ou d'installer une piscine hors-terre.

Le directeur général a pour tâche de bien vous informer.

Licences pour les chiens

L'article 28 du règlement n° 237 sur les animaux :

OBLIGATION

Nul ne peut garder un chien à l'intérieur des limites de la ville à moins d'avoir obtenu, au préalable, une licence conformément aux dispositions du présent règlement.

À noter que certains propriétaires ont reçu un deuxième rappel écrit, vous devez venir chercher la licence de chien au comptoir municipal.

Tenir les chiens en laisse

Conformément à la réglementation municipale, sur une propriété privée, un chien doit être, suivant le cas:

- a) gardé dans un bâtiment d'où il ne peut sortir; ou
- b) gardé dans un parc à chien ou son équivalent ou
- c) gardé sur un terrain clôturé de tous ses côtés ou
- d) gardé sur un terrain, retenu par une chaîne, dont les maillons sont soudés, attachée à un poteau métallique ou son équivalent. De plus, la longueur de la chaîne ne peut permettre au chien de s'approcher à moins de deux (2) mètres de l'une ou l'autre des limites du terrain; ou
- e) gardé sur un terrain sous le contrôle de son gardien.

Pour le bien être de tous, il est important de respecter ce règlement. **Certaines personnes ont peur des chiens.** Il est donc important de faire preuve de civisme et de garder les chiens sur son terrain.

Pour ceux et celles qui promènent des chiens, assurez-vous de ramasser les excréments à l'aide d'un sac ou d'un récipient et en disposer proprement.



SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 6 AU 12 AVRIL 2014

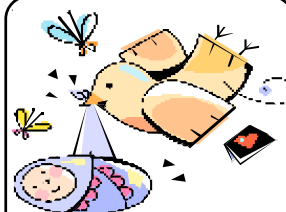
Le thème de cette année est " De la tête aux pieds " Collectivement, ils se dévouent de la tête aux pieds, apportant une contribution essentielle à la qualité de vie des communautés. Individuellement, chaque bénévole partage ses atouts intellectuels, compétences, aptitudes physiques et autres talents. C'est par l'ensemble de ces actions que les bénévoles rayonnent à leur façon dans leur milieu! À ces femmes et à ces hommes qui décident volontairement de mettre du temps, de l'énergie et de leurs compétences au service de la communauté, tout ça gratuitement, profitons de cette semaine pour leur témoigner notre reconnaissance. La reconnaissance et l'appréciation sont le salaire du bénévole. Merci à toi qui est bénévole pour ta précieuse contribution auprès de la communauté calixoise.

Abri d'auto.

Rappel de l'article no 10.2 du règlement de zonage : les abris d'auto sont autorisés jusqu'au 15 avril. Après cette date, ils doivent être enlevés. Merci pour votre collaboration.



M. Louis-Robert Handfield, en collaboration avec **M. Pierre St-Louis de Calixa-Lavallée**, ont édité un circuit cyclable pour la carte du REFER. Le circuit en format texte, se retrouvera sur le site du REFER, sur Facebook et sur les autres sites des villes du regroupement.



QUAND PASSENT LES CIGOGNES...

Bienvenue à un nouveau résident de Calixa-Lavallée, Benjamin, fils de Mélissa Beauchemin et Frédéric Jacques Cet heureux événement est arrivé le 6 janvier 2014.

Félicitations aux parents!

Pâtisserie de la Maison de Pierre



Heures d'ouverture

- Mercredi 8:00h à 18h00h
- Judi 8:00h à 18h00h
- Vendredi 8:00h à 18h00h
- Samedi 7:00h à 17h00h
- Dimanche 7:00h à 17h00h

Avril 2014

Dimanche Samedi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		1 Collecte récupération	2	3	4
6	7	8	9	11	12
13	14 Collecte des ordures + volumineux	15 Collecte récupération	16	17	18 Bureau municipal fermé
20 <i>Joyeuses Pâques</i>	21 Bureau municipal fermé	22	23	24	25
27	28 Collecte des ordures	29 Collecte récupération	30		26 Spectacle Comité culturel



Heures d'ouverture :

- lundi et mardi de 9h30 à 11h30
de 15h45 à 17h30
- mercredi et jeudi de 9h30 à 11h30
de 16h00 à 18h30
- vendredi de 9h30 à 11h30
de 13h30 à 15h00

450 583-6470 poste 6

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du 4 mars 2014 du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce, à compter de 20h00.

Sont présents : Madame la conseillère Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Palardy, Pierre St-Louis et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée: Ghislain Beaugard,

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.



1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le point suivant :

4 h) Sommet sur le milieu municipal

- Inscription de Monsieur le maire

1- Ouverture de la séance et constat de quorum

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2014.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires décollant de la séance ordinaire du 4 février 2014 : suivi

b) Lecture et adoption des comptes

c) MRC de Marguerite-D'Youville

- Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 janvier 2014

d) Regroupement régional d'achat de papeterie - Mandat à la MRC

e) Renouvellement de l'offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins de Contrecoeur-Verchères et le Centre financier aux entreprises Rive-Sud

f) Colloque : Finances municipales - L'évaluation foncière et les taxes - Inscriptions

g) Marge de crédit

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

b) Réserve pour dépassement de coûts éventuel - Autorisation de signatures

c) Rénovation du centre communautaire et de la bibliothèque - Autorisation de dépenses

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Correction des travaux effectués

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

b) Dépôt du procès-verbal de la séance du CCU tenue le 27 février 2014

c) Demande de lotissement

- 570, rang Lamontagne

d) Demande de lotissement

- 357, chemin de la Beauce

e) Projet d'implantation - 525, rue Labonté

f) Agrandissement d'un bâtiment industriel

- 845, chemin du Second-Ruisseau

g) Projet de morcellement du lot 4832927

- Daniel Jacques - Appui auprès de la CPTAQ

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

b) Branche 29 du cours d'eau Coderre

- Assemblée des intéressés

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

a) Pacte rural - Nomination de M. Yannick Dupuis,

représentant des gens d'affaires

b) Entente-cadre UMQ-Gaz Métro

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2014 - ADOPTION

Sur une proposition, il est résolu unanimement : D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2014 tel que déposé.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de février 2014 au montant de 128 417,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes en date du 4 mars 2014 au montant de 128 417,50 \$ soit approuvée.

c) MRC de Marguerite-D'Youville

- Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 janvier 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Regroupement régional d'achat de papeterie - Mandat à la MRC de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT l'invitation annuelle de la MRC de participer à l'achat regroupé d'enveloppes et de papier recyclé ;

CONSIDÉRANT les modalités de regroupement convenues entre les municipalités, la MRC de

Marguerite-D'Youville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

D'ADHÉRER au regroupement d'achat d'enveloppes et de papier recyclé pour l'année 2014.

e) Renouvellement de l'offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins Contrecoeur-Verchères et le Centre financier aux entreprises Rive-Sud

CONSIDÉRANT l'offre présentée par le Centre financier aux entreprises Rive-Sud à la Municipalité en date du 12 février 2014 ;

CONSIDÉRANT que l'offre est en vigueur à compter du 1er février 2014 pour un terme de 2 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER l'offre telle que présentée et d'autoriser Monsieur le maire Daniel Plouffe et le directeur général Claude Geoffrion à signer le renouvellement tel que présenté.

f) Colloque : Finances municipales - L'évaluation foncière et les taxes - Inscriptions

CONSIDÉRANT qu'un colloque sur les finances municipales portant sur l'évaluation foncière et les taxes se tiendra à Brossard le 15 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT que l'inscription à ce colloque est au coût de 595 \$ pour deux personnes ;

CONSIDÉRANT l'importance du sujet pour l'administration de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, et Madame Nicole Jacques, adjointe administrative, pour le sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, et unanimement résolu :

D'INSCRIRE à ce colloque le directeur général et secrétaire-trésorier et l'adjointe administrative.

g) Marge de crédit - Mandat à monsieur le maire

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun pour la municipalité de Calixa-Lavallée d'avoir une marge de crédit pour des besoins ponctuels, ex. : nettoyage de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que cette marge de crédit devra être d'au moins 200 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu : D'AUTORISER monsieur le

maire Daniel Plouffe à rencontrer un officier de notre institution financière, Caisse Desjardins de Contrecoeur-Verchères, afin d'obtenir une marge de crédit au montant de 200 000\$;
D'AUTORISER le maire Daniel Plouffe ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette marge de crédit.

h) Sommet sur le milieu municipal - Inscription de Monsieur le maire

CONSIDÉRANT qu'un sommet sur le milieu municipal aura lieu à Québec le 21 mars 2014;
CONSIDÉRANT que ce sommet porte sur les thèmes " Le pouvoir des municipalités " et " La valorisation du rôle des élus municipaux " ;
CONSIDÉRANT la présence de Monsieur Sylvain Gaudreau à ce sommet et la possibilité pour Monsieur le maire de le rencontrer ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité :
D'INSCRIRE Monsieur Daniel Plouffe, maire, à ce colloque et que la Municipalité en assume les coûts d'inscription.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

b) Réserve pour dépassement de coûts éventuel - Autorisation de signatures

CONSIDÉRANT que les travaux au centre communautaire de Calixa-Lavallée sont au stade de la finition ;
CONSIDÉRANT que de l'ameublement et de l'équipement doit être acheté particulièrement en ce qui concerne la " salle du terroir " ;
CONSIDÉRANT qu'une réserve au montant de 11 000 \$ pour dépassement de coût éventuel a été mise à la disposition de la Municipalité aux termes des sommes disponibles dans le pacte rural ;
CONSIDÉRANT qu'une entente aux fins de l'utilisation de cette réserve doit être signée entre la MRC de Marguerite-D'Youville et la Municipalité de Calixa-Lavallée ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé, et unanimement résolu :

D'AUTORISER Messieurs Daniel Plouffe, maire, et Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente à intervenir entre la MRC de Marguerite-D'Youville et la Municipalité quant à la réserve de 11 000 \$ accordée aux fins de dépassement de coûts éventuel.

c) Rénovation du centre communautaire et de la bibliothèque - Autorisation

CONSIDÉRANT que les travaux au Centre communautaire et à la bibliothèque en sont au stade de la finition ;
CONSIDÉRANT que du mobilier doit être acheté tant pour le Centre communautaire que pour la bibliothèque ;
CONSIDÉRANT le budget adopté le 14 janvier 2014 ;
CONSIDÉRANT que des dépenses sont prévues à cet effet tant en ce qui regarde les travaux d'aménagement que de l'ameublement ;

CONSIDÉRANT qu'en sus du montant de 200 000 \$ déjà accordé, une réserve supplémentaire de 11 000 \$ prévue pour dépassement de coûts éventuel est autorisée en vertu des soldes disponibles au pacte rural ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé, et unanimement résolu :

DE PERMETTRE à Messieurs Daniel Plouffe, maire, et Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, d'autoriser toutes dépenses relatives à l'acquisition d'équipement et de mobilier tant pour le Centre communautaire que pour la bibliothèque, jusqu'à concurrence du budget prévu à cet effet et d'autoriser tous travaux de finition afin de permettre de compléter les travaux rapidement ;

D'AUTORISER Messieurs Daniel Plouffe, maire, et Claude Geoffrion, directeur-général et secrétaire-trésorier, de disposer de tout équipement ou mobilier non-utilisable dans les nouveaux locaux du Centre communautaire ou de la bibliothèque.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

En remplacement de Monsieur Ghislain Beaugard, Monsieur Pierre St-Louis nous informe que de la pierre a été étendue sur deux ponceaux du rang des Érablières afin de corriger une situation devenue dangereuse.

Il avise également le conseil que des travaux devront être entrepris sur la rue Labonté entre la rue Berthiaume et le chemin du Second-Ruisseau afin de réparer des nids de poule et autres bris de la chaussée.

Enfin un affaissement important de la chaussée a été remarqué sur le ponceau de la rue Labonté en face du chemin de la Petite-Côte-d'en-Haut ; le directeur général confirme que la situation a été signalée par téléphone au Ministère des transports et qu'un rappel écrit sera expédié incessamment.

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;
CONSIDÉRANT la résolution no 2013-06-82 approuvant des dépenses approximatives évaluées à 14 000 \$ pour des travaux consistant dans le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin du Second-Ruisseau, deux (2) ponceaux sur le chemin de la Beauce et le remplacement d'une glissière de sécurité ;
CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence ont obligé la Municipalité à reconsidérer les travaux originalement prévus dans le cadre du PAARRM ;
CONSIDÉRANT que les travaux réellement effectués ont consisté dans le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin du Second-Ruisseau, deux (2) ponceaux sur le rang Lamontagne et deux (2) ponceaux sur la rue

Berthiaume ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé, et unanimement résolu :

D'APPROUVER les travaux de remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de la Beauce, deux (2) ponceaux sur le rang Lamontagne et deux (2) ponceaux sur la rue Berthiaume comme étant les travaux effectués dans le cadre du PAARRM.

DE DEMANDER au ministre des Transports du Québec de bien vouloir considérer, approuver et accepter le changement dans les travaux projetés rétroactivement à la date d'exécution des travaux étant donnée l'urgence requise par ces travaux et de maintenir la subvention accordée pour l'année 2013.

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe que la compagnie Veolia Transport Québec Inc. a changé de dénomination et que le nouveau nom est Transdev Québec Inc.

9-URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert signale que le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 27 février et a émis des recommandations concernant 5 dossiers ; 4 recommandations sont soumises à la présente session du Conseil et la cinquième recommandation concernant une dérogation mineure sera soumise à la prochaine session régulière du Conseil en raison de l'obligation de donner un avis public de 15 jours avant de prendre une décision relative à une dérogation mineure.

b) Dépôt du procès-verbal de la séance du CCU tenue le 27 février 2014 à 19h30

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

c) Demande de lotissement

- 570, rang Lamontagne

CONSIDÉRANT la demande visant à séparer la partie de lot servant aux fins résidentielles de la terre dont le demandeur demeurera propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot servant aux fins résidentielles est de 5 000 mètres carrés, soit le maximum autorisé aux termes de la Loi sur la protection du territoire agricole traitant des droits acquis ;

CONSIDÉRANT les contraintes auquel doit faire face le demandeur relativement à la configuration du lot ;

CONSIDÉRANT le plan de subdivision préparé par Denis Dubois, arpenteur géomètre, le 4 juillet 2013 (minute) 19312, concernant le lot 359-1 à être détaché du lot 359-P., lesquels font l'objet de la réforme cadastrale ;
CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement:

QUE le Conseil municipal appuie

la demande et donne son accord au projet de lotissement tel que présenté suivant le plan de subdivision préparé par Denis Dubois, arpenteur géomètre, tel que plus haut mentionné.

d) Demande de lotissement

- 357, chemin de la Beauce

CONSIDÉRANT la demande de lotissement pour le remplacement du lot 4 833 013, créant les lots 5 466 928 et 5 466 929, tel que suivant le plan préparé par Vital Roy, arpenteur géomètre le 29 janvier 2014 (minute 42 846) ;

CONSIDÉRANT que le demandeur fait cette demande aux fins de séparer le lot servant aux fins résidentielles de la terre dont il demeure propriétaire ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement ;

QUE le Conseil municipal appuie la demande et donne son accord au projet de lotissement tel que présenté suivant le plan préparé par Vital Roy, arpenteur géomètre, tel que plus haut mentionné.

e) Projet d'implantation - 525, rue Labonté

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par Sébastien Rheault, arpenteur géomètre le 3 février 2014 (minute 10558) ;

CONSIDÉRANT les limites imposées par la proximité du cours d'eau et la configuration du terrain ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme et la condition imposée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement ;

QUE le Conseil municipal approuve le projet d'implantation tel que présenté aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur obtienne l'autorisation requise pour la démolition du bâtiment principal existant ;
2. Que les dispositions du règlement de construction relatives aux proportions entre la largeur et la profondeur du bâtiment principal (min. 1:0.7, max. 1:1) soient respectées intégralement.

f) Agrandissement d'un bâtiment industriel

- 845, chemin du Second-Ruisseau

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du bâtiment industriel ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévu servira d'entrepôt et permettra de remiser les équipements et pièces présentement entreposés à l'extérieur ;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement permettra une unité quant au parement extérieur des bâtiments ;

CONSIDÉRANT que cet aménagement permettra une amélioration des lieux principalement quant à l'aspect visuel des lieux ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme sous réserve de l'accord du Comité de démolition quant à la partie du bâtiment qui doit être démolie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal donne son approbation au projet d'agrandissement tel que présenté à la condition que le demandeur obtienne l'autorisation du Comité de démolition pour la partie dont il est prévu qu'elle doit être démolie.

g) Projet de morcellement lot no 4832927

- Daniel Jacques - Appui auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole
CONSIDÉRANT la résolution 2012-11-145 adoptée à la session ordinaire du conseil le 6 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT le projet de morcellement déposé par monsieur Daniel Jacques afin de détacher la partie boisée du lot no 4832927 pour fin de vente ;

CONSIDÉRANT que le morcellement est planifié de façon à respecter les normes de lotissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande, de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser le morcellement de la partie boisée du lot no 4832927, du cadastre de la paroisse de Calixa-Lavallée, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale approximative de sept (7) hectares.

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Il n'y a rien de particulier à signaler sur ce point.

b) Branche 29 du cours d'eau Coderre - Assemblée des intéressés

Monsieur le Maire invite le directeur général à traiter de ce dossier.

Le directeur général confirme que la Municipalité a reçu le compte pour les travaux exécutés dans la branche 29 du cours d'eau Coderre lequel s'élève à la somme de 170 433,12 \$ et informe le Conseil que la répartition des coûts a été préparé par la MRC de Marguerite-D'Youville pour l'ensemble du bassin versant de Calixa-Lavallée. Une réunion de tous les intéressés sera convoquée prochainement et des représentants de la MRC et du MAPAQ seront présents. De même des choix seront offerts aux intéressés pour le paiement des montants dus et ils seront invités à s'exprimer sur ce dossier.

À cette occasion seront également traités les dossiers des branches 21 et 22 et de la branche 38 du cours d'eau Coderre.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous informe qu'une première réunion a eu lieu concernant le projet de four à pain communautaire.

Le souper de la culture aura lieu le 26 avril 2014 sur le thème d'un souper " Argentin " et d'une soirée " Tango ".

Le dossier " Entre Fleuve et Rivière " avance bien et le projet en est au stade de la correc-

tion des textes et des photos. Au lieu d'être présenté sous forme de calepin comme par les années passées, le document sera une carte qui montrera les points d'intérêt. Le tout devrait être prêt au mois d'avril.

Le 12 mars 2014 se tiendra la 6e édition de la Rencontre annuelle des intervenants culturels de la MRC au Centre multifonctionnel de Contrecoeur ; à cette occasion auront lieu le dévoilement des projets récipiendaires du Fonds du développement culturel 2014 et la remise des prix Reconnaissance de la culture 2014.

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis nous informe que l'activité des " Camps de jour " est en préparation et que l'activité " Cardio Plein-Air " débutera le 10 mars 2014.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Pacte rural

- Nomination de Monsieur Yannick Dupuis, représentant des gens d'affaires

CONSIDÉRANT que le conseiller Daniel Palardy ne peut plus agir à titre de représentant des gens d'affaires de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT que le pacte rural prévoit que la municipalité doit avoir 4 représentants au comité sur la ruralité et que Monsieur Daniel Palardy doit être remplacé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

DE NOMMER au comité sur la ruralité Monsieur Yannick Dupuis à titre de représentant des gens d'affaires.

b) Entente-cadre UMQ-Gaz Métro

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution ;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie ;

CONSIDÉRANT que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz ;

CONSIDÉRANT que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente ;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013; EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement:

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire ouvre une période de question pour le public.

Monsieur Louis Tremblay s'informe de la localisation de la branche 29 du cours d'eau Coderre.

Monsieur Clarence Monette signale que les deux (2) ponceaux qui ont fait l'objet de travaux l'an dernier devront de nouveau faire l'objet de réparations ; il s'informe à qui le coût de ces réparations incombera. Monsieur Monette félicite également le Conseil municipal quant au déneigement.

Monsieur Gérard Guérin s'informe du dossier d'arpentage sur le rang Lamontagne ; le dossier est complet et l'emprise du rang est maintenant certaine et a permis de confirmer que les clôtures de la propriété de Monsieur Monette n'empiètent pas dans l'emprise du rang.

Monsieur Louis Tremblay s'informe des dispositions du nouveau pacte rural et souhaite qu'une consultation citoyenne soit convoquée.

15- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu unanimement que la présente session soit levée à 20h45.

COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE- AUTORISATION DE PAIEMENT

DESCRIPTION	MONTANT	MONTANT
	PAYÉ	À PAYER
Salaires des employés pour la période	4 763.86 \$	
Remises de l'employeur/fédéral/janvier	806.01 \$	
Desjardins Sécurité Assurances/janvier	146.08 \$	
Service de carte Desjardins/timbres, repas, formation	316.31 \$	
Bell/cellulaire/février		50.48 \$
Électricité/éclairage public	146.99 \$	
Fournitures de bureau/ Fournitures Denis	79.86 \$	
Appel service, chat errant/Sécurité canine provinciale	109.22 \$	
Petite Caisse/ timbres, pile, coude adapteur, savon, four. bureau		173.75 \$
Honoraires et services rendus/2014/Municonseil		948.54 \$
Adhésion/ADMQ		693.95 \$
Assurances/ Groupe Ultima		8 040.00 \$
Publicité/Guide de ma Ville		431.16 \$
Banque d'heures/Réseau Biblio de la Montérégie		1 724.63 \$
Frais annuels d'exploitation/Réseau Biblio de la Montérégie		856.78 \$
Photocopieur/Ricoh		280.92 \$
Banque d'heures/Infotech		1 126.76 \$
Formation /Infotech		384.37 \$
Versement pour février et mars/Loisirs		1 250.00 \$
Huile mairie/Sonic		1 925.96 \$
Huile mairie/Sonic		1 532.61 \$
Réparation/ réserve / Plomberie R. Beauchemin		290.74 \$
Entretien patinoire/Transport C. Jacques		1 724.62 \$
Soudure patinoire/ Forge Calixa-Lavallée	39.09 \$	
Toilette/Patinoire /RCI Environnement		146.48 \$
Réparation/patinoire/Michel Guimont ent. elec		331.97 \$
Aqueduc/ achat d'eau/AIBR		1 287.99 \$
Aqueduc/analyse d'eau/Laboratoires SM		115.89 \$
Aqueduc/analyse d'eau/Laboratoires SM		85.08 \$
Aqueduc/ changer valve/employé		33.12 \$
Voirie/pancartes/frais de dépl./employé		104.07 \$
Voirie/signalisation/Martech		166.54 \$
Honoraires/ arpentage/ Denicourt		2 474.84 \$
MRC/Hon. Prof./sécurité incendie		18.03 \$
MRC/Hon. Prof./sécurité incendie		14.42 \$
MRC/évaluation foncière/équilibre, rénovation cadastrale		7 339.61 \$
MRC/ingénieur régional ajustement		1 374.17 \$
MRC/gestion des matières résiduelles/février		4 298.00 \$
Honoraires prof./ Groupe CME		2 845.63 \$
Honoraires prof./ changement/ Groupe CME		732.97 \$
Travaux de janvier/centre communautaire/Const. Allard		69 753.45 \$
Entreposage février/ AGD Verchères		354.12 \$
Intervention incendie/ Municipalité Verchères		1 435.19 \$
1er versement quote-part/CMM		5 235.52 \$
Avis de mutation/ Fonds l'information financière		16.00 \$
Formations code d'éthique/FQM		632.36 \$
Frais de déplacement janvier au 19 février/ Maire		81.90 \$
Salaires des élus		1 697.46 \$
TOTAL	6 407.42 \$	122 010.08 \$

Ce projet de procès-verbal a été épuré par le responsable du journal pour une lecture plus conviviale. **La version officielle adoptée et archivée à la Municipalité a préséance.**

MUSIQUE • JAM • IMPRO • CRÉATION • IDÉES

École de Musique

Suzie Auclair

Les jeudis aux 2 semaines: 13 mars, 27 mars, 10 avril, 24 avril, 8 mai, 22 mai 2014

IMPROVISATION MUSICALE

Vieille caserne de Verchères: 532, Marie-Victorin

CREATIVE

**LES JEUDIS
DE 19 h 00
À 20 h 30**

**VENEZ
IMPROVISER !
APPORTEZ VOTRE
INSTRUMENT
piano, guitare,
violon, chant,
percussions, etc.**

Entrée: 10 \$

Martin Verreault, musicien professionnel
sera là pour diriger l'atelier.

Des activités spéciales ce printemps pour souligner les 10 ans de l'École de musique Suzie Auclair

Saviez-vous que l'École de musique Suzie Auclair fête cette année ses 10 ans ? En effet, c'est en 2004 que la guitariste Suzie Auclair a fondé cette école qui a permis à des centaines de musiciens de tous âges de s'initier à un instrument de musique et au chant, ou encore de se perfectionner dans leur art. Afin de souligner ses 10 années d'existence, l'École organise tout au long de l'année 2014 diverses activités et ateliers pour la population. Ce printemps, trois activités feront le bonheur des uns et des autres :

Soirées d'improvisation musicale créative

Tout d'abord, des soirées d'improvisation musicale créative ont lieu les jeudis soirs aux 2 semaines du 13 mars au 22 mai. Tous les musiciens et chanteurs, débutants ou expérimentés, sont invités à venir improviser à la Vieille caserne de Verchères (532, route Marie-Victorin à Verchères) les jeudis de 19 h 00 à 20 h 30 ! Il suffit d'apporter son instrument quel qu'il soit, ou sa voix, et surtout... ses idées! Improvisation musicale, création, jam... bref, de belles soirées en perspective! Prix d'entrée: 10 \$ payable à la porte.

Un musicien professionnel sera là pour diriger l'atelier et donner quelques bons conseils à ceux qui le désirent.

Une terre, mille et une musiques

Puis, le 30 mars 2014 à 15 h 00, une présentation-découverte passionnante intitulée « Une terre, mille et une musiques » sera présentée à la Vieille Caserne des pompiers de Verchères. Vous pourrez y découvrir des musiques des 4 coins du monde et plus de 25 instruments à cordes pincées, ainsi que quelques percussions et vents qui ont façonné les cultures musicales de différents pays. Écoute d'extraits musicaux, visionnement de vidéos, démonstration "live" d'instruments, et plus encore! Pour se procurer des billets, il suffit de téléphoner au 450-583-5832.

Chant chorale

Au grand plaisir de plusieurs, l'École de musique Suzie Auclair a annoncé qu'elle mettra sur pied trois chorales. À la demande de plusieurs citoyens de Verchères, une chorale pour enfant, une chorale populaire pour ados, et une chorale pour adultes (jazz, populaire et autres styles) seront formées dès le mois de mars à Verchères. En plus d'avoir beaucoup de plaisir à chanter en groupe, les membres des chorales auront l'opportunité de présenter des spectacles. Ces chorales seront dirigées par une chanteuse diplômée universitaire, qui possède plus de 15 années d'expérience en enseignement du chant et direction chorale. Ceux et celles qui aiment chanter et qui veulent se joindre à une chorale sont invités à contacter l'École de musique Suzie Auclair dès maintenant!

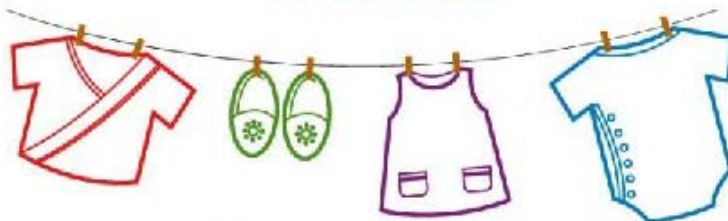
Enfin, il y aura bien sûr les traditionnels spectacles de fin d'année des élèves de l'École qui auront lieu les 30 et 31 mai à Verchères.

Pour être informés de tous les événements, il est possible de suivre l'École de musique Suzie Auclair sur facebook: [facebook.com/ecoledemusiquesuzieauclair](https://www.facebook.com/ecoledemusiquesuzieauclair) ou encore sur le site web: www.ecolesuzieauclair.com ou encore de communiquer au 450-583-5832. Et.... Vive la musique à Verchères et à Calixa-Lavallée!

MARCHÉ AUX PUCES

St-Antoine

0-12 ans



12 avril 2014

9H00 à 13H00

Au centre communautaire de St-Antoine-Sur-Richelieu
1060 rue du Moulin-Payet
JOL 1R0

ATTENTION!!

Vous avez des articles (vêtements, jouets, etc.) pour enfants que vous voudriez vendre? Faites-en profiter les autres, apportez-nous tous vos articles pour le Marché aux puces St-Antoine. Aucune présence n'est requise la journée même pour les vendeurs

Vous désirez être un(e) vendeur(euse)?

Pour les informations contactez

Mélissa St-Onge : 450-787-3967

Marie-Hélène Martel : 450-787-2071

OU

par courriel :

mapstantoine@gmail.com

(Date limite est le 9 avril 2014)

CHORALES à Verchères



Chorale pour enfants
Styles variés



Chorale pour ados
Populaire



Chorale pour adultes
Pop, classique, jazz, etc.

Clin d'oeil sur les érablières de Saint-Marc

Riches de plusieurs érablières, vous trouverez à Saint-Marc-sur-Richelieu celle qui sera satisfaire votre expérience du temps des sucres. En groupe ou en famille, les cabanes à sucres de Saint-Marc-sur-Richelieu sauront vous faire vivre un moment inoubliable. Le comité de concertation et d'implantation/tourisme Saint-Marc (CCI) vous invite cordialement à venir vivre cette activité traditionnelle dans l'une de nos cinq érablières. Vous n'avez que l'embaras du choix. Bienvenue chez nous!

Cabane à sucre Paul Blanchard

751, rang des Trente 450-584-2682

La Famille Blanchard et son personnel vous réservent un accueil chaleureux et vous invitent à venir déguster un succulent repas à la Cabane à Sucre. Avec plus de 55 ans d'expérience, dans une atmosphère rustique, vous pouvez voir la transformation de l'eau d'érable en sirop et vous promener dans les sentiers. Après votre copieux repas, vous dégusterez la tire d'érable pure sur la neige. Menu traditionnel et marinades maison, les gens peuvent apporter leur consommation.

Cabane à sucre la Fouille d'Érable

158, rang des Soixante 450-584-2350

Cabane à sucre traditionnelle ouverte à l'année soit pour le temps des sucres ou toute autre réception, mini-ferme durant le temps des sucres, service de cabane à sucre mobile à l'année (repas et tire sur neige).

Petits becs sucrés à l'année!

Cabane à sucre Handfield

Rang des soixante 450-584-2226

La Cabane à sucre de l'Auberge Handfield est résolument traditionnelle. Ce joyau de la vallée du Richelieu en Montérégie est construit sur une érablière centenaire de 42 acres et exploite plus de 2,000 entailles d'érables. Les visiteurs peuvent également observer, au centre de la cabane, l'évaporateur où se transforme l'eau d'érable en sirop selon le savoir-faire d'antan. *Une cabane d'antan, le temps des sucres au coeur de la campagne.*

Cabane à sucre Maurice Jeannotte

200, chemin de la Savane 450-584-2039

Entreprise familiale depuis 4 générations, l'Érablière Maurice Jeannotte vous accueille toute l'année pour tous vos événements! Chaque groupe est accueilli à l'érablière par notre famille et notre équipe. Le repas servi est entièrement fait sur place et nous en sommes très fiers. Venez redécouvrir le goût oublié des recettes à saveur d'érable de vos grands-mères. C'est fameux! On ne peut repartir sans avoir mangé de la tire sur la neige et fait une promenade en traîneau avec les chevaux.

Bienvenue chez-nous! Faites comme chez-vous!

Cabane à sucre du Rang Saint-Joseph

175, rang Saint-Joseph 450-584-3495

Érablière familiale, sur réservation seulement. Profitez d'une promenade en forêt et d'un bon repas traditionnel, entre amis, famille ou collègues de travail. Atmosphère conviviale, du mardi au dimanche. Soyez les bienvenus. Produits de l'érable en vente sur place.



Cette publication est une initiative du Comité de Concertation et d'Implantation de Saint-Marc-sur-Richelieu © 2014

Information : Annie Houle (514) 688-7889

http://ville.saint-marc-sur-richelieu.qc.ca/tourisme_commerces.php

Facebook: CCI/Tourisme Saint-Marc

Entre fleuve et rivière



Bonjour Printemps...

Il est 10 heures 50, ce jeudi 20 mars, je m'assieds près d'une fenêtre, là où je vois une fine pluie qui tombe. Dans ma pensée, je fredonne: "L'hiver, le vent, la pluie, chantent leur mélodie..." Parlant de Mélodie, j'ai une petite-fille qui porte ce prénom. Que je vous raconte, ce dimanche-là, ensemble, nous sommes allées dehors. Je mets mes raquettes, je tire le traîneau dans lequel est assise Mélodie. Au beau milieu du parcours, nous nous arrêtons, toutes les deux, sur le dos dans la neige, nous dessinons des anges. Avant de repartir, nous nous assoyons sur un banc comme deux bonnes amies. Quel cadeau de la nature!

"La brume et le soleil à mes yeux, c'est pareil". Pourquoi ces deux éléments opposés arrivent-ils à mes yeux de cette façon? C'est parce qu'autour de moi tout est beau parce que mes yeux regardent avec le cœur. Ce cœur qui fait circuler le sang dans notre corps, peut aussi aimer et que l'Amour réchauffe et entretient la beauté.

"Ne cherchez pas pourquoi tout est si beau pour moi, pourquoi ce gris pays prend des airs d'Italie?" C'est que le "coin de ciel" où je vis est habité par de si belles personnes, que leur sourire, leur accueil, leur amitié me donnent un goût de paradis.

"Et moi, je m'imagine, heureuse dans la nuit, que 1000 mandolines jouent pour ma rêverie". La neige sur laquelle je marche, le vent qui dessine de jolies dentelles avec la neige, le clair de lune qui donne à la nuit sa clarté, les étoiles qui rendent le ciel lumineux, le carillon qui chante agité par le vent, deviennent des musiques qui bercent mon quotidien.

"Oui, toute la terre a composé cette chanson pour moi" cette chanson qui me sensibilise à toutes ces belles créatures qui sont là, pour moi, bien sûr, mais chère Calixoise, cher Calixois, pour toi également. Admire-les, elles invitent à goûter le temps qui passe.

"L'oiseau et la rivière l'avaient chanté, bien avant moi". Chante avec l'oiseau, laisse couler tes larmes et donne-leur la couleur de ton bonheur, un bonheur qui chante bien arrosé par la pluie de tes larmes.

"Ce sont des mots, de tous les jours, pourtant ce sont des mots d'amour". Ces mots si doux à nos oreilles, ces mots qui donnent à la vie les couleurs de l'arc-en-ciel, ces mots que quelqu'un dit pour toi, dis-les toi aussi et tu verras la joie rayonner en toi, autour de toi, complice du bonheur que tu transportes.

"L'Amour, c'est ma chanson, quatre saisons la chanteront pour moi". Oui, je crois que les paroles de cette chanson ont été écrites pour moi, tellement elles disent ce que je vis.

Oui, le printemps est là, même si les prévisions annoncent quelques centimètres de neige. L'hiver laisse sa place, je crois qu'il l'a bien prise et que c'est joyeux que nous accueillerons le printemps. Cette saison qui parle de bourgeons, de fleurs, de chaleur, de soleil qui contient l'espérance. Espérance qu'il nous donne dans les bras des arbres, dans la couleur des fleurs, dans les gouttes d'eau d'érable et dans la douceur des ses bons jours.

As-tu vu, il est là, la nature se pare pour son arrivée? Personnellement, je fais des projets pour mon jardin, pour mon potager, qui diront que la vie est un cadeau d'amour. Et toi, que fais-tu pour saluer son arrivée, ma belle amie, mon bel ami?

Salut, Sincèrement,

Rollande



Campagne d'embellissement
Seras-tu parmi les récipiendaires de parchemins
l'automne prochain?
Penses-y!

Appel D'offres :
Tonte du gazon de la
municipalité
et du parc
Arthur-Bouvier 2014.



Le Comité des Loisirs invite les personnes intéressées à lui soumettre une offre de service pour le contrat de tonte de gazon de la municipalité et du parc Arthur-Bouvier
Durée du contrat : du printemps à l'automne 2014.

Tâches :

- Tondre le gazon sur le terrain de la municipalité et le parc Arthur-Bouvier et passer le taille bordure où cela est nécessaire.

Le contractant devra fournir toute la machinerie nécessaire pour effectuer le travail.

Faites parvenir, par écrit, votre offre de service au bureau municipal

(771, chemin de la Beauce) à l'attention du comité des Loisirs de Calixa-Lavallée au plus tard le vendredi, le 4 avril 2014 à 16h00.

Le prix soumis doit être de nature forfaitaire. Le comité des Loisirs effectue le paiement en deux versements égaux, le premier paiement au début de la tonte et le deuxième à la fin de la saison.



Journée Nationale du sport et de l'activité physique!

Il y aura des activités extérieures le 3 mai 2014 au Parc Arthur-Bouvier. Les détails vous seront communiqués prochainement, surveillez votre prochain journal l' Oiseau-mouche pour toutes les informations!

Une activité familiale où le plein air, le sport et la santé sont à l'honneur!



Être bien, actif.

CARDIO-MUSCULATION
Calixa-Lavallée

Matériel requis pour la partie musculation, informations à venir lors des

Dates et durée de la session: 10 semaines du 25 mars au 27 mai 2014

Heure de cours : Mardi de 19 h à 20 h 15

Tarifs : 9\$ / cours * 10 semaine = 90\$ + taxes = 103.48\$
Minimum de 8 personnes, 12 ans et plus)

Responsables : **Véronique Dansereau,** **Myriam Chevigny**
Municipalité de Calixa-Lavallée Cardio Plein Air
450 583-6470 450 646-3699

Entraîneur : **Marie-Claude Villeneuve**

Départ du centre communautaire (771, Beauce)
Inscription sur place (par chèque)

Bientôt :
Le retour
des
cinémas à
Calixa!!!!

Merci à la Fabrique de Saint-Théodosie pour le prêt de la sacristie lors des cours de zumba



La fiche d'inscription du camp de jour sera bientôt dans votre boîtes aux lettres !

Poste à combler, Camp de jour 2014
LOISIRS Calixa-Lavallée

Le comité des Loisirs de Calixa-Lavallée est à la recherche de jeunes Calixois et Calixoises pour combler les postes d'animateurs et d'assistants-animateurs de notre camp de jour 2014.

Poste d'animateur :

- Avoir au minimum 17 ans
- Doit retourner à l'école en septembre 2014
- Salaire minimum sur environ 40 heures/ semaine
- Cours de secouriste et/ou cours premiers soins serait un atout
- Responsable
- Bon sens de l'organisation
- Aimer travailler en groupe
- **Doit "obligatoirement" être disponible pour la formation le 7 juin 2014.**

Poste d'assistant-animateur :

(En apprentissage pour le poste d'animateur des prochaines années)

- Avoir un minimum de 15 ans
- Forfaitaire: heures à déterminer
- Cours de secouriste et/ou cours premiers soins serait un atout
- Responsable
- Bon sens de l'organisation
- Aimer travailler en groupe
- **Doit "obligatoirement" être disponible pour la formation le 7 juin 2014**

Veillez envoyer vos c.v. au

771, Beauce,
Calixa-Lavallée, J0L1A0.

Ou à loisirs@calixa-lavallee.ca
avant le 31 mars 2014.

Tout c.v. reçu après cette date pourrait se voir refusé. Merci à tous les candidats de votre intérêt.

Les candidats doivent être disponibles du 25 juin au 18 juillet et du 4 août au 22 août inclusivement.

Activité spéciale de Pâques !

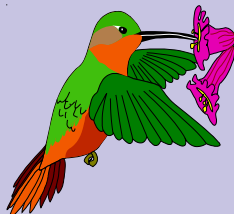
Samedi le 19 avril prochain, il y aura une activité spéciale pour célébrer Pâques à Calixa-Lavallée. Vous avez jusqu'au 11 avril pour vous inscrire au bureau de poste, par téléphone au 450-583-6470 poste 5 ou par courriel au loisirs@calixa-lavallee.ca,

c'est gratuit et ce sera amusant ! Des surprises vous attendent lors de cette petite journée festive de Pâques, le tout de 10h à midi.

(Inscriptions obligatoires)

Bienvenue à tous, parents et amis !

Éditeur: Municipalité de Calixa-Lavallée
Directeur: Gérard Guérin
Collaboratrices: Nicole Jacques, Véronique Dansereau, Danielle Charette, Diane Parent, Marie-Michèle Gagnon et Émilie Cardin.
Collaborateur: Claude Geoffrion,



L'oiseau-Mouche se dégage de toutes responsabilités en rapport aux opinions publiées.
Courriel de la municipalité: info@calixa-lavallee.ca
Courriel du directeur du journal : gerard.guerin@polymtl.ca
Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec (PER 0-392)
Bibliothèque nationale du Canada (No AMICUS 25343104)